



Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé (MESP)

Procédure d'admission 2024

INFORMATION AUX CANDIDATES ET AUX CANDIDATS

Tout étudiant ou toute étudiante qui désire initier le programme de Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé (MESP) en septembre 2024 doit participer à une procédure d'admission permettant de déterminer les 50 candidatures retenues, selon les articles 4 à 7 du Règlement d'études de la MESP. À cet effet, il/elle doit déposer un dossier de candidature en ligne.

L'admissibilité des candidatures est tout d'abord vérifiée. Si le nombre de candidatures admissibles est supérieur à 60, la suite de la procédure d'admission est appliquée par la Commission d'admission désignée par l'Assemblée de l'IUFE. Dans ce cas, les dossiers de candidature sont évalués et un premier classement provisoire est établi. Les 70 premières candidatures du classement sont ensuite convoquées à un entretien individuel.

Le classement final est établi suite à la prise en compte du score attribué au dossier et à l'entretien. Dans tous les cas, l'admission à la MESP reste subordonnée, conformément au Règlement d'études, à la réussite du titre de Baccalauréat universitaire y donnant accès, ainsi qu'à la remise des certifications de niveau A2 en allemand et en anglais et d'un extrait *spécial* de casier judiciaire.

Le suivi administratif du dossier se fera intégralement en ligne, sur le Portail de candidatures UNIGE. Les décisions seront communiquées aux candidat-es uniquement par ce biais (pas de courrier postal). Le cas échéant, quelques étapes de la procédure passent également par le courriel renseigné dans le formulaire d'inscription.

* * *

LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE 2024

- 1. 28 février 2024** : délai de dépôt du dossier de candidature à la MESP en ligne, sur le Portail de candidatures UNIGE ouvert dès le 15 janvier. Cette inscription vaut comme immatriculation ou réimmatriculation à l'UNIGE également.
- 2. Mi-mars 2024** : envoi des notifications aux candidates et aux candidats ne remplissant pas les critères d'admissibilité.
- 3. Début avril 2024** : le cas échéant, convocation par courriel des candidates et des candidats aux entretiens.
- 4. Mi-avril à mi-mai 2024** : conduite des entretiens.
- 5. Courant juin 2024** : envoi des notifications aux candidates et aux candidats admis avec ou sans réserve d'obtention du diplôme requis au 15 septembre au plus tard et/ou des niveaux de langue requis au 31 juillet au plus tard. L'envoi est accompagné, le cas échéant, du Complément de formation en enseignement ordinaire individualisé.
- 6. 31 juillet 2024** : délai pour remettre l'attestation de maîtrise de l'allemand et de l'anglais, niveau A2.
- 7. 31 juillet 2024** : délai pour accepter l'offre d'admission dans le Portail.
- 8. 15 septembre 2024** : délai pour remettre l'attestation de réussite du diplôme permettant d'accéder à la MESP.

1. LE DOSSIER D'ADMISSION

1.1 Les conditions d'admissibilité

Pour déposer un dossier, l'étudiant ou l'étudiante doit satisfaire aux **3 conditions** suivantes :

1. Remplir les conditions générales d'immatriculation à l'Université de Genève et avoir procédé au dépôt de dossier sur le Portail de candidatures UNIGE dans les délais requis ;
2. Être titulaire d'un diplôme reconnu d'enseignant ou enseignante ordinaire, pour les degrés préscolaire, primaire ou secondaire, au minimum de niveau baccalauréat et délivré par une haute école suisse ou étrangère reconnue ; ou être en voie d'obtenir au plus tard en septembre de l'année du dépôt de candidature un de ces titres d'enseignant ou enseignante ordinaire ;

OU

Être titulaire d'un diplôme délivré par une haute école suisse ou étrangère reconnue et au minimum de niveau baccalauréat en sciences de l'éducation, en pédagogie spécialisée, en logopédie, en psychologie, en psychomotricité, en éducation sociale ou en ergothérapie ; ou être en voie d'obtenir un de ces titres au plus tard en septembre de l'année du dépôt de candidature.

3. Pouvoir attester que son niveau de maîtrise de l'allemand et de l'anglais équivaut au minimum à A2, selon l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues¹; ou être en voie d'obtenir ce niveau au plus tard le 31 juillet de l'année du dépôt de candidature².

N'est pas autorisé à déposer sa candidature :

- a. L'étudiant ou l'étudiante qui ne remplit pas les conditions ci-dessus.
- b. L'étudiant ou l'étudiante ayant subi une élimination antérieure d'une formation qualifiant pour l'enseignement primaire, secondaire ou spécialisé d'une université ou haute école suisse ou étrangère dans les 5 années précédant la demande d'admission.
- c. L'étudiant ou l'étudiante ayant subi des éliminations antérieures de 2 cursus d'études dans des universités ou hautes écoles suisses ou étrangères dans les 5 années précédant la demande d'admission.
- d. L'étudiant ou l'étudiante ayant été éliminée d'une autre Faculté, Université ou Haute école pour des motifs disciplinaires graves.

* * *

Le dossier de candidature doit être déposé en **ligne**,
entre le 15 janvier et le 28 février 2024 au plus tard,
sur le portail de candidatures UNIGE :
<https://inscription.unige.ch/>

nécessite (la création d')un compte *SWITCH edu-ID*

* * *

¹ http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre1_fr.asp

² Pour postuler dans l'enseignement spécialisé public et privé subventionné genevois, l'étudiant ou l'étudiante devra être en possession du titre requis et attester d'une **parfaite maîtrise de la langue française**. Pour postuler dans l'enseignement spécialisé public (Office médico-pédagogique, DIP), l'étudiant ou l'étudiante devra en outre attester d'une connaissance de la langue allemande et anglaise **au niveau requis pour l'enseigner dans certains contextes de l'enseignement spécialisé, à savoir en principe au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues**.

Créer une candidature, puis :**Type de formation :** Formation de base**Niveau de la formation postulée :** Master / Maîtrise universitaire**Faculté, Institut, Centre, Ecole :** Institut universitaire de formation des enseignants**Dénomination de la formation postulée :** Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé**1.2 Le contenu du dossier**

Le dossier comprend des informations utiles à la démarche d'immatriculation à l'UNIGE, ainsi que celles nécessaires à l'appréciation des connaissances et des expériences dans le domaine de l'éducation, de la pédagogie-éducation spécialisée, de l'enseignement ordinaire et de l'enseignement spécialisé.

L'ensemble des documents listés ci-dessous devront être téléversés dans l'onglet « Documents » du formulaire en ligne, au format PDF ou JPG.

Certains documents doivent être fournis pour toutes les candidatures à l'UNIGE :

- Pièce d'identité ou passeport
- Diplôme d'études secondaires
- Relevés de notes universitaires, diplôme universitaire, attestation d'exmatriculation et supplément au diplôme (si applicable)

D'autres documents sont à fournir spécifiquement pour votre candidature à la MESP :

1. Un curriculum vitae avec une photo-passeport et incluant les rubriques suivantes : Coordonnées ; Etudes et formations suivies et diplômes obtenus ; Expériences professionnelles et associatives dans le domaine de l'éducation, de la pédagogie-éducation spécialisée (au sens large) et de l'enseignement ordinaire et spécialisé ; Maîtrise des langues ; Autres.

Le document ne doit pas contenir de données personnelles non-utiles à l'évaluation de votre candidature.

2. Une lettre de motivation (3 pages A4 maximum, police Times 12) adressée à l'attention de la Commission d'admission et qui explicite l'intérêt du candidat ou de la candidate pour la MESP, les raisons du choix de l'orientation, les éléments de son parcours appuyant sa candidature.

3. Les copies des attestations du niveau de maîtrise requis en langues allemande et anglaise (minimum A2)

- Ces attestations (p. ex, certificat d'une école de langue ou relevé de notes des études de niveau secondaire) doivent être clairement identifiables, distinctes des autres pièces afin de pouvoir rapidement les contrôler.
- Si ces niveaux sont en cours d'acquisition, le candidat ou la candidate dépose dans le dossier une note signifiant que les documents requis seront remis au secrétariat, au plus tard le 31 juillet de l'année de dépôt du dossier.

4. Le tableau de synthèse des expériences associatives et professionnelles (cf. page 6) : il doit détailler l'ensemble des activités annoncées dans le CV.

5. Les copies des attestations des expériences associatives et/ou professionnelles qui sont présentes dans le tableau de synthèse (cf. point 6) : elles doivent être numérotées de façon précise. Seules les expériences attestées pourront être prises en compte dans l'évaluation du dossier.

- 6. Une copie du certificat de bonne vie et mœurs³**, délivré depuis le 1^{er} décembre 2023, exigible par les établissements scolaires pour être admis à travailler dans les écoles.
- 7. Une copie de l'extrait de casier judiciaire « classique »⁴**, délivré depuis le 1^{er} décembre 2023, exigible par les établissements scolaires pour être admis à travailler dans les écoles.

Les candidatures sont classées en fonction de la teneur de ces éléments afin de procéder à une première sélection. Les candidates et les candidats ainsi retenus sont conviés par courriel à un entretien. Celles et ceux qui n'auront pas accès à cette deuxième étape en seront informés début avril dans leur Portail d'inscription.

* * *

2. L'ENTRETIEN

L'entretien est basé sur le dossier et sert à apprécier les dimensions suivantes :

- a. Intérêt pour la formation et la profession choisies ;
- b. Connaissances de la formation et de la profession choisies ;
- c. Attitudes à l'égard de la différence et en situation d'entretien avec des adultes, requises par la formation et la profession choisies.

* * *

3. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

3.1. La Direction de l'IUFE informe les candidates et les candidats courant juin, dans le Portail de candidatures UNIGE, de la décision prise concernant leur demande d'admission, ainsi que de l'éventuel Complément de formation en enseignement ordinaire à réaliser en parallèle à la MESP.

3.2. Pour les étudiantes et les étudiants non retenu-es dans le cadre de la procédure d'admission

L'étudiant ou l'étudiante est informée en ligne que sa demande d'admission est refusée. Il/elle peut représenter son dossier de candidature une seconde fois.

3.3. Délais d'acquisition du diplôme et des niveaux de langues exigés pour l'admission

Si l'étudiant ou l'étudiante n'obtient pas le diplôme exigé et/ou le niveau A2 en allemand et en anglais dans les délais requis, il/elle perd sa place d'admission pour l'année du dépôt de candidature.

* * *

4. EXTRAIT SPECIAL DE CASIER JUDICIAIRE

L'étudiant ou l'étudiante admise devra finalement fournir un extrait *spécial* de casier judiciaire vierge délivré à partir du 1^{er} juin de l'année du dépôt du dossier. Ce document est requis dans toute la Suisse pour exercer une activité en contact avec des mineures et des mineurs. Le détail de la procédure de commande de cet extrait sera annexé à l'offre d'admission de chaque étudiant et chaque étudiante.

* * *

³ Le certificat de bonne vie et mœurs est délivré à Genève par la Police cantonale (<https://www.ge.ch/demander-certificat-bonne-vie-moeurs-cbvm>). En France et dans les cantons romands, on l'obtient généralement dans les communes. Si la commune de domicile du candidat ou de la candidate ne délivre plus cette pièce, il/elle doit se présenter au secrétariat de l'admission à la MESP avec une pièce attestant de cette impossibilité, et signer une déclaration de bonne vie et mœurs sur l'honneur.

⁴ L'extrait de casier judiciaire est établi par l'Office fédéral de la justice pour toute personne habitant la Suisse (www.casier.admin.ch). Les personnes résidant dans d'autres pays doivent demander cette pièce à leur administration compétente (pour la France : Ministère de la justice, <http://www.justice.fr/>).

Mme Greta Pelgrims, professeure & M. Roland Emery, chargé d'enseignement
Direction de la Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé (MESP)

Mme Aline Meyer, conseillère académique
Bureau 3124 (Uni Mail), tél. +41 (0)22 379 90 37, aline.meyer@unige.ch
Permanences : lundi de 15h30 à 17h et mercredi de 10h00 à 12h00⁵

Mme Coline Valero, secrétariat de l'admission à la MESP
Bureau 3193 (Uni Mail), tél. +41 (0)22 379 97 15, secr-iufe-ep-esp@unige.ch
Permanences : lundi et mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30⁶

* * *

⁵ & ⁷ Les permanences physiques peuvent être remplacées par des permanences téléphoniques selon les périodes de l'année. Merci de consulter notre site internet qui contient des informations mises à jour : <https://www.unige.ch/iufe/formations/specialise/contacts-et-faq/>



Nom, prénom :

Tableau de synthèse des expériences associatives et professionnelles

Pièce à joindre au dossier de candidature

<i>N°attestation</i>	Fonction	Lieu	Taux d'activité (ou heures/semaine)	Durée (période)	Nombre total de jours